

C. — Echanges extérieurs

1° LE COMMERCE EXTERIEUR

Balance commerciale du 1^{er} trimestre 1950

P A Y S	Importations		Exportations		Balance en valeur (millions)
	milliers de tonnes	millions de francs	milliers de tonnes	millions de francs	
<i>Zone franc :</i>					
France	291	17.863	325	6.123	— 11.740
Territoires d'outre-mer	37	1.930	55	1.730	— 194
Total	328	19.793	380	7.859	— 11.934
<i>Zone dollar :</i>					
Etats-Unis	18	2.398	5	162	— 2.236
Cuba	19	1.272	0,2	28	— 1.244
Chine	2	951	—	—	— 951
Autres pays zone dollar	11	114	0,1	10	— 104
Total	50	4.735	5,3	200	— 4.535
<i>Zone sterling :</i>					
Grande-Bretagne	6	350	333	2.240	+ 1.890
Autres pays zone sterling	1	162	104	411	+ 249
Total	7	512	437	2.651	+ 2.139
<i>Zone d'accords monétaires :</i>					
Belgique (1)	6	630	72	662	+ 32
Pays-Bas (1)	3	484	80	365	— 119
Allemagne	27	296	77	1.494	+ 1.198
Italie	4	417	68	431	+ 14
Espagne	1	32	112	366	+ 334
Autres pays zone accords	42	1.630	191	2.103	+ 473
Total	83	3.489	690	5.421	+ 1.932
Total général	468	28.529	1.512,3	16.131	— 12.398(2)

(1) Y compris leurs T.O.M.

(2) A titre de comparaison on notera que le déficit du 1^{er} trimestre 1949 se répartissait comme suit :

Zone franc : — 10.070 millions de frs.

» dollar : — 4.641 »

» sterling : + 157 »

» accords : — 958 »

Total — 15.512 »

Groupement d'utilisation des produits échangés — 1^{er} trimestre 1950

Importations

CATEGORIES DE PRODUITS	Zone franc	Zone dollar	Autres pays	Total
Energie (houille, carburant)	1.254	70	322	1.646
Matières premières pour l'industrie	4.829	428	539	5.796
» » pour l'agriculture	249	18	39	306
Biens d'équipement pour l'industrie	3.463	1.304	607	5.374
» » pour l'agriculture	151	235	162	548
Biens de consommation alimentaires	3.099	2.319	1.878	7.296
Biens de consommation non alimentaires	3.747	360	3.454	7.561
Total	16.792	4.734	7.001	28.527

Exportations

CATEGORIES DE PRODUITS	Zone franc	Zone dollar	Autres pays	Total
Energie (houille, carburant)	151	—	35	186
Matières premières pour l'industrie	2.310	71	3.027	5.408
» » pour l'agriculture	90	52	336	478
Biens d'équipement pour l'industrie	49	—	—	49
» » pour l'agriculture	9	—	—	9
Biens de consommation non alimentaires	4.990	75	4.635	9.700
Biens de consommation alimentaires	280	2	14	296
Total	7.879	200	8.047	16.126

Exportations comparées en tonnage de quelques produits remarquables

(1^{er} trimestre de l'année)

P R O D U I T S	France et Union française		Etranger		Total	
	1949	1950	1949	1950	1949	1950
Phosphates de calcium	186.132	124.593	707.572	807.512	893.704	932.165
Minerai de fer	—	—	37.521	77.888	37.521	77.888
» de manganèse	53.504	57.699	56	1.251	53.560	58.950
» de plomb	740	11.012	584	2.302	1.324	13.314
» de zinc	1.465	847	—	—	1.465	847
» de cobalt	—	326	510	—	510	326
Houille crue et agglomérée ...	40.837	37.963	—	8.407	40.837	46.370
Cin végétal	1.869	2.259	4.302	8.647	6.171	10.906
Liège brut et mi-ouvré	223	588	1.821	3.724	2.044	4.312
Alfa	—	—	4.832	9.858	4.832	9.858
Alpiste	163	109	2.829	2.224	2.992	2.333
Orge	36.036	2.713	750	130.958	36.786	133.674
Mais	29.195	36.337	108	40	29.303	—
Agrumes	48.275	40.837	248	23.676	48.523	64.513
Pommes de terre	1.416	4.192	4.107	7.360	5.523	11.552
Tomates fraîches	1.148	1.640	102	17	1.250	1.657
Poissons en conserve	4.483	4.457	1.425	8.379	5.908	12.836

Le tableau ci-dessus permet d'apprécier les progrès réalisés en un an dans les exportations de produits agricoles et miniers. Sur les dix-sept produits retenus, trois seulement voient leur tonnage diminuer (minerais de zinc et de cobalt, alpiste). Par contre on notera le développement considérable des exportations de minerais de fer et de plomb, d'orge et de poissons en conserve.

D'autre part l'orientation de nos exporta-

tions est sensiblement modifiée : l'orge et les agrumes, produits spécifiquement marocains trouvent cette année un large débouché sur les marchés étrangers (Grande-Bretagne et Allemagne notamment). Le Maroc retrouve ainsi sa vocation de fournisseur de matières premières et de produits agricoles des pays industriels européens. Ce développement est conforme aux objectifs de l'organisation européenne de coopération économique.

Répartition du commerce extérieur par bureau douanier et par moyen de transport

ANNEE ET MOIS	BUREAU DOUANIER					MOYEN DE TRANSPORT				
	Casablanca	Safi	Oujda	Fédala	Divers	Voie aérienne	Voie ferrée	Voie routière	Voie maritime	Divers
tonnes										
I M P O R T A T I O N S										
1949 - moyen. mensuelle.	113.355	2.643	6.273	12.237	9.824	259	60.367	1.223	81.495	988
1950 - Janvier	113.276	5.171	6.329	15.781	14.964	927	76.197	2.113	75.808	476
» - Février	90.671	2.627	10.360	14.271	10.644	139	57.714	832	69.339	549
» - Mars	124.424	3.060	14.588	19.732	11.837	141	12.744	2.916	157.095	745
E X P O R T A T I O N S										
1949 - moyen. mensuelle.	307.845	87.028	29.119	613	24.704	130	26.843	2.619	419.694	23
1950 - Janvier	359.323	103.704	30.578	796	38.069	324	27.592	3.281	501.245	28
» - Février	346.366	127.399	41.229	596	26.524	172	38.731	2.660	500.528	23
» - Mars	285.096	85.916	36.196	518	30.988	278	33.060	3.242	402.107	27

Prix de la tonne échangée et déficit de la balance commerciale

Année et mois	PRIX DE LA TONNE ECHANGEE				Déficit de la balance commerciale (1)		Déficit relatif par rapport à la valeur des exportations
	Importation		Exportation		Valeur	Indice	
	Prix	Indice	Prix	Indice			
	milliers de francs	100 en 1938	milliers de francs	100 en 1938	millions de francs	100 en 1938	%
1938	2,3	100	0,6	100	672	100	44
1946	14,7	638	3,5	540	7.134	1.062	69
1947	23,5	1.022	4,4	733	15.030	2.237	82
1948	45,7	1.987	8,4	1.400	37.676	5.607	101
1949	59,7	2.596	9,5	1.583	49.805	7.411	93
1950 - Janvier ..	62,0	2.696	11,8	1.967	3.335	5.291	60
» - Février ..	66,7	2.900	8,5	1.417	3.980	7.107	87
» - Mars	59,4	2.583	11,9	1.983	5.092	9.094	97

(1) Les déficits mensuels sont rapportés à la moyenne mensuelle de 1938, soit 56 millions.
 Nota. — Les prix de la tonne échangée sont donnés à titre indicatif. Ils sont, en effet, fortement influencés par la composition même, complexe et variable, des importations et des exportations. En particulier le prix de ces dernières est dominé, pour une part très importante par celui des phosphates (ex. : en 1946, les exportations de ce produit ressortent à 198.000 tonnes sur un total de 248.000).
 De même, les prix des produits importés ou exportés n'étant pas strictement comparables, le déficit de la balance commerciale est, en partie, apparent.
 Source : Bureau de la statistique commerciale de la direction des douanes.

ACTIVITE GENERALE DU COMMERCE EXTERIEUR MAROCAIN (1)

COMMERCE TOTAL DE LA ZONE FRANÇAISE DU MAROC
DE 1923 A 1949 (TONNAGE)

(en tonnes)

A N N E E S	Importations	Exportations	Importations et exportations réunies	Pourcentage export-import
1923	522.800	365.588	888.388	69,9
1924	466.274	844.293	1.310.567	181,0
1925	543.772	985.158	1.528.930	181,1
1926	706.313	1.128.538	1.834.851	159,7
1927	775.056	1.533.079	2.308.135	197,8
1928	781.698	2.064.971	2.846.669	264,1
1929	1.020.800	2.318.897	3.339.697	227,1
1930	1.115.765	2.118.297	3.234.062	189,8
1931	1.217.795	1.580.439	2.798.234	129,7
1932	1.125.140	1.646.414	2.771.554	146,3
1933	1.006.796	1.724.801	2.731.597	171,3
1934	879.961	1.990.716	2.870.677	226,2
1935	846.541	2.024.639	2.871.180	239,1
1936	861.767	2.069.829	2.931.596	240,1
1937	999.540	2.261.539	3.261.079	226,2
1938	948.389	2.341.206	3.289.595	246,8
1939	845.558	3.144.040	3.989.598	371,8
1940	570.225	1.866.927	2.437.152	327,4
1941	345.108	1.492.320	1.837.428	432,4
1942	392.226	951.432	1.343.658	242,5
1943	359.308	1.049.920	1.409.228	292,2
1944	559.309	1.534.480	2.093.789	274,3
1945	916.935	1.656.679	2.573.614	180,6
1946	1.191.690	2.981.068	4.172.758	250,1
1947	1.417.886	4.163.443	5.581.329	293,6
1948	1.639.807	4.449.001	6.088.808	271,3
1949	1.731.984	5.391.702	7.123.686	311,3

Le tonnage est croissant aux importations comme aux exportations. La hausse des importations depuis la guerre est d'une régularité remarquable. Il faut attribuer ce fait, tout au moins pour une grande partie, au constant effort d'équipement du pays depuis 1945.

Aux exportations on constate une identique régularité dans la hausse mais avec un coefficient d'accroissement supérieur puisque le pourcentage des exportations aux importations passe de 180,6 en 1945 à 311,3 en 1949.

Depuis 1946 le tonnage global a dépassé le

plus fort tonnage de toute la période d'avant-guerre (1939). En 1949 il représente presque le double de ce dernier. Cet accroissement est principalement dû aux exportations qui dès 1947 ont dépassé les plus fortes d'avant-guerre (1939) ce qui dénote que l'effort d'équipement et de productivité du Maroc porte ses fruits. Les importations n'ont dépassé qu'en 1947 celles de la plus importante année d'avant-guerre à cet égard (1931) et en 1949, elles ne sont, au total, que d'environ 600.000 tonnes supérieures à celles de cette année.

Par rapport à l'année précédente les exportations marquent un accroissement de 942.701 tonnes soit 21,2 % et les importations de 92.177 tonnes soit 5,6 %.

(1) Extrait du « Rapport sur la navigation et le mouvement commercial de la zone française du Maroc en 1949 », publié dans « Note de documentation de la division du commerce et de la marine marchande », n° 46, 1^{er} avril 1950.

COMMERCE TOTAL DE LA ZONE FRANÇAISE DU MAROC
DE 1923 A 1949 (VALEURS)
(en milliers de francs)

A N N E E S	Importations	Exportations	Importations et exportations réunies	Pourcentage export-import
1923	779.751	272.384	1.052.135	34
1924		622.482	1.547.893	67,2
1925	1.189.427	564.480	1.753.907	47,4
1926	1.692.272	711.853	2.404.125	42
1927	1.798.598	851.390	2.649.988	47,3
1928	1.999.545	1.275.295	3.274.840	63,7
1929	2.547.430	1.233.176	3.780.606	48,4
1930	2.208.473	719.252	2.927.725	32,5
1931	2.075.190	761.382	2.836.572	36,7
1932	1.785.058	684.964	2.470.022	38,3
1933	1.532.416	600.231	2.132.647	39,1
1934	1.319.705	667.395	1.987.100	50,5
1935	1.139.138	621.380	1.760.518	54,5
1936	1.150.502	781.484	1.931.986	67,9
1937	1.765.623	1.143.930	2.909.553	64,7
1938	2.184.870	1.512.401	3.697.271	69,2
1939	2.255.687	1.777.874	4.033.561	79,4
1940	2.141.940	2.020.698	4.162.629	94,3
1941	1.937.740	2.538.698	4.476.438	131,0
1942	3.049.290	2.064.637	5.113.927	67,7
1943	2.143.390	1.509.074	3.652.464	70,4
1944	3.609.059	2.665.365	6.274.424	73,8
1945	6.782.171	3.901.755	10.683.929	57,4
1946	17.528.893	10.394.844	27.923.737	59,7
1947	33.385.531	18.322.756	51.706.287	54,8
1948	74.890.856	37.231.812	112.122.668	49,6
1949	103.320.669	53.515.576	156.836.245	51,8

En valeur, l'accroissement, tant aux importations qu'aux exportations, est de l'ordre de celui constaté en 1948 par rapport à 1947. Cependant depuis la guerre les chiffres fournis par la statistiques commerciales sont malaisés-

ment comparables dans le temps du fait des variations du pouvoir d'achat de la monnaie illustrées par les variations du prix de la tonne importée et exportée.

Prix moyens de la tonne importée (frs)		Prix moyens de la tonne exportée (frs)	
1938	2.300		600
1944	6.500		1.700
1945	7.400		2.400
1946	14.700		3.400
1947	23.500		4.400
1948	45.700		8.400
1949	59.600		10.000

LES EXPORTATIONS D'AGRUMES DU MAROC (1)

.....
Du mois d'octobre 1949 au 1^{er} mars 1950 le Maroc a exporté 85.779 tonnes d'agrumes contre 67.681 tonnes à la même date l'année dernière ; et le chiffre total des exportations de la dernière campagne, 81.771 tonnes, est d'ores et déjà largement dépassé.

Dans ces conditions, on peut donc estimer que la campagne 1949-1950 se terminera sur une exportation de près de 110.000 tonnes.

La répartition de ces exportations a été la suivante :

France	57.683 tonnes
Union française	946 tonnes
Etranger	27.150 tonnes
dont 25.358 tonnes sur l'Allemagne.	

En France, la répartition par port d'arrivée se présente ainsi :

Marseille	9.255 tonnes
Port-Vendres	1.434 tonnes

soit 10.689 tonnes sur le bassin méditerranéen.

(1) Extrait de l'exposé fait par M. Sazerac de Forge, directeur de l'office chérifien de contrôle et d'exportation, à l'occasion de la foire de Port-Lyautey, et reproduit en partie dans le Bulletin mensuel d'information de l'O.C.E. n° 22, mars 1950.

Bordeaux	15.115 tonnes
Nantes	2.511 tonnes
soit	17.626 tonnes
sur l'atlantique.	
Dunkerque	13.191 tonnes.
Dieppe	9.229 tonnes
Rouen	6.246 tonnes
Le Havre	29.368 tonnes
soit	29.368 tonnes
sur les ports du nord.	

D'après ces chiffres, deux constatations s'imposent :

1° Le Maroc a réalisé près du 1/3 de ses exportations d'agrumes sur l'étranger.

Malgré l'augmentation des exportations, la France n'a reçu que 57.683 tonnes contre 65.963 à la même époque l'année dernière.

Donc, les exportations sur l'étranger ont été supérieures à l'augmentation des quantités exportées.

2° Le bassin méditerranéen n'a reçu, cette année que 10.689 tonnes au lieu de 21.174 tonnes l'année dernière, soit moins de 1/5 des exportations sur la France et 1/8 des exportations totales, contre 1/3 des exportations totales l'année dernière.

Ainsi, par la force même des choses, une répartition des points de destination s'est faite entre la production algérienne et la production marocaine.

Enfin, une troisième constatation et non la moindre s'impose : les oranges du Maroc ont fait prime et ont été très appréciées par leur qualité sur tous les marchés où elles se sont présentées. Le Maroc a montré que, dans ce domaine également, il pouvait se hausser au niveau de la compétition internationale.

La production marocaine doit trouver là un nouvel encouragement pour ne rien concéder à la qualité qui devra toujours être rigoureusement parfaite. Le Maroc a tiré de ses oranges ses plus belles qualités de fruits pour l'exportation. Ses clients n'ont pas été déçus

et la réputation de l'orange marocaine prend aujourd'hui un aspect de stabilité qui incite les acheteurs métropolitains et étrangers à consommer notre production.

A ce sujet, j'estime que le moment est venu sans risques, car notre qualité le permet maintenant, d'imprimer sur nos oranges la marque « Maroc », afin de les mieux faire connaître au consommateur, et d'en augmenter la demande à l'échelon des détaillants.

Il ne faudrait pas qu'une erreur, qu'une imprudence vienne compromettre une position enviée, acquise à force de travail et de persévérance.

Aussi tout doit être mis en œuvre afin que les marchés étrangers, gros consommateurs, connaissent autrement que par sa seule renommée les qualités réelles de l'orange du Maroc.

Notre production doit être présente partout pour provoquer sans cesse la demande et éloigner ainsi à jamais les craintes d'une mévente qui ne peuvent que paralyser le développement de la production.

Si l'on considère l'importance des contingents d'agrumes importées par les pays consommateurs d'Europe, on admettra facilement que la production marocaine, quel que soit son volume, doit se situer par sa qualité en excellente position sur n'importe quel marché d'Europe.

Le développement de l'agrumiculture au Maroc ne saurait, en conséquence, trouver de limitation en dehors de celle que lui imposerait la médiocrité des fruits produits.

Aussi, ainsi que je le disais tout à l'heure, aucune concession ne doit donc être faite à la qualité de la production ; tout doit être mis en œuvre pour la poursuivre et l'assurer.

Dans ce domaine, les producteurs sont assurés du concours de tous les services technique de l'administration qui les conseilleront et les aideront pour parvenir à une production sans cesse améliorée et pour promouvoir, par une propagande active sur tous les marchés mondiaux, les exportations du Maroc qui devront s'effectuer dans l'avenir sous le signe de la réputation acquise et sans cesse confirmée.

EXPORTATION D'AGRUMES (total) CONTROLEES PAR L'O.C.A.
au cours des campagnes 1948-1949 et 1949-1950 (par pays de destination) (1)

	QUANTITES EXPRIMEES EN TONNES									
	1948-1949					1949-1950				
	Octobre	Novembre	Décembre	1 ^{er} trim.	Total	Octobre	Novembre	Décembre	1 ^{er} trim.	Total
France	878	19.461	21.212	31.346	72.897	100	5.777	31.816	25.494	63.187
Algérie	34	131	55	598	818	—	35	111	922	1.068
A. O. F.	6	86	140	401	633	6	41	247	509	803
Tanger	5	33	26	31	95	—	—	—	—	—
Belgique	—	107	44	—	151	—	—	146	—	146
Angleterre	251	1.055	56	1	1.363	—	875	268	7	1.150
Suisse	—	30	—	—	30	—	16	11	15	42
Allemagne	—	—	—	—	—	—	—	4.202	22.463	26.665
Pays-Bas	—	—	—	—	—	—	—	268	491	759
Norvège	—	—	—	—	—	—	—	318	189	189
Suède	—	—	—	—	—	—	—	—	—	318
Total	1.174	20.903	21.533	32.377	75.987	106	6.744	37.387	50.090	94.327

(1) Extrait du bulletin mensuel d'information, n° 23 (avril 1950) de l'office chérifien de contrôle et d'exportation.

TABLEAU COMPARATIF DES CAMPAGNES D'AGRUMES 1947, 1948, 1949, 1950 (1)

Désignation de l'espèce	QUANTITES EXPRIMEES EN TONNES						
	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Total
<i>Oranges :</i>							
1947-1948	10	1.844	12.134	24.891	15.695	2.108	56.682
1948-1949	72	15.262	20.017	12.009	8.003	10.867	66.230
1949-1950	—	2.130	30.117	16.298	20.926	8.935	78.406
<i>Citrons :</i>							
1947-1948	4	124	82	256	132	587	1.185
1948-1949	38	222	605	297	400	40	1.602
1949-1950	9	94	260	51	398	383	1.195
<i>Mandarines :</i>							
1947-1948	—	59	549	233	148	23	1.012
1948-1949	1	253	536	146	25	5	966
1949-1950	—	13	1.380	1.036	534	119	3.082
<i>Clémentines :</i>							
1947-1948	430	4.341	478	23	1	—	5.273
1948-1949	1.058	4.934	283	6	3	—	6.284
1949-1950	94	4.426	5.472	172	64	—	10.228
<i>Pomelos et pamplemousses ..</i>							
1947-1948	18	328	158	218	179	139	1.040
1948-1949	5	232	92	84	346	146	905
1949-1950	3	81	158	212	452	510	1.416
<i>Tot. mensuels :</i>							
1947-1948	462	6.696	13.401	25.621	16.155	2.857	65.192
1948-1949	1.174	20.903	21.533	12.542	8.777	11.058	75.987
1949-1950	106	6.744	37.387	17.769	22.374	9.947	94.327

(1) Extrait du bulletin mensuel d'information, n° 23 (avril 1950) de l'office chérifien de contrôle et d'exportation.

LA DATTE NORD AFRICAINE ET LE MARCHÉ DES ETATS-UNIS DEBOUCHES POSSIBLES ET CHOIX D'UNE POLITIQUE (1)

La première question à laquelle devront répondre les producteurs et les exportateurs nord-africains est de savoir si dans le cadre d'une politique à long terme de la datte, la conquête du marché des Etats-Unis compte pour eux parmi les objectifs qu'il vaut la peine de se fixer. Mais il importe de garder bien présents à l'esprit quelques un des facteurs essentiels du problème. Ceux-ci sont au nombre de 3 ; la qualité, le prix et les modalités d'importation et de distribution.

(1) N.D.L.R. — Cette note est extraite d'une étude d'ensemble sur le « marché des dattes aux Etats-Unis » établie par M. François Gavoty, attaché commercial auprès de l'Ambassade de France à New-York et chargé du service de l'Afrique du Nord et des territoires d'Outre-Mer.

« Cette étude décrit dans ses grands traits la production et le commerce des dattes aux Etats-Unis et, en fonction des caractéristiques de ce marché, propose les mesures propres à faciliter l'introduction des dattes nord-africaines aux Etats-Unis ».

Encore que les Etats-Unis ne se classent certainement pas parmi les plus gros consommateurs de dattes ainsi que le montre le tableau donné en annexe de cette note (l'auteur estime lui-même que la consommation par tête d'habitant aux Etats-Unis est de l'ordre de 150 grammes par an contre environ un kilo en Angleterre) il a paru intéressant d'informer les lecteurs du *Bulletin économique et social* de la situation particulière de ce marché.

1° On doit se persuader que le facteur « qualité gustative (à ne pas confondre avec la qualité commerciale du produit qui doit être assurée de façon constante) n'intervient pas, du moins au stade où nous en sommes. La qualité supérieure des dattes nord africaines est loin d'être un article de foi ici puisque nos dattes y sont inconnues, et quand bien même elle serait établie, il ne faut pas compter sur la qualité de la Deglet-Noor nord africaine pour la faire pénétrer ici. Ce marché est conservateur et en matière de produits alimentaires, quasiment rétrograde.

2° Le facteur prix est cardinal. Nous avons tenté de chiffrer plus haut le niveau actuel des prix ainsi que les éléments constitutifs de ceux-ci. Sur ces bases, il est possible de faire quelques hypothèses fondées sur ces pourcentages et de définir à quel prix s'établiraient, aux différentes étapes de la vente, les dattes nord africaines. Si l'on prend pour base le prix départ des dattes Deglet-Noor extra en emballages de

moins de 10 livres soit 40 à 46 c. CIF (2), on obtient les chiffres suivants :

- prix CIF — 18 à 22 c. lb soit en moyenne 20 c. lb,
- prix après douane, c. 27,5,
- prix après frais déchargement, manipulation camionnage, 29,5,
- prix après bénéfice importateur 10 %, 32,4,
- prix après bénéfice grossiste 15 %, 37,2,
- prix après bénéfice détaillant 40 % environ, 52 à 55 c.

soit pour la Marseillaise de 9 onces = 30 cents environ qui se comparent aux 15 à 18 cents pour la Californie de 8 onces et 23 cents pour l'Irakienne.

Si l'on songe que certains avaient cru pouvoir, il y a un an ou deux, placer des dattes nord africaines à des prix départ atteignant et dépassant 50 c. la livre, on ne peut que se féliciter des cotations actuelles, qui apparaissent raisonnables en comparaison des prix irakiens et californiens, bien que nettement plus élevées que les californiennes, ce qui est normal.

3° La catégorie d'importateur que l'on décidera de choisir commandera largement l'importance du courant de vente qui pourrait éventuellement s'établir. Trois solutions sont possibles :

- a) celle de l'importateur unique, achetant en vrac seulement et par grosses quantités,
- b) celle de la vente en petits emballages (Marseillaises) à plusieurs importateurs ou courtiers, petits et moyens, comportant au début une part plus ou moins grande de vente en consignation,
- c) celle de la vente en petits emballages, comportant un représentant unique aux Etats-Unis.

Un choix s'offre donc aux exportateurs nord africains ; un des termes de l'alternative est qu'ils acceptent de se mettre entre les mains de quelques uns ou plutôt d'un seul gros importateur, qui achèterait par lots importants à des prix s'alignant sur ceux des dattes qu'il importe déjà, c'est-à-dire à des prix contrôlés partiellement par lui. Dans ce cas, la distribution et l'écoulement seraient grandement facilités et l'on est en droit de penser que nos dattes bénéficieraient du circuit de vente dont disposent ces gros importateurs sur le plan national, dans la mesure du moins où nos dattes ne risqueraient pas de devenir un concurrent dangereux pour les fruits d'Irak et d'Iran déjà bien introduits et sur lesquels ces importateurs ont jusqu'ici totalement et entièrement misé. De même les difficultés avec la Food and Drug s'amoudraient considérablement. Enfin, il n'est pas exclu qu'à l'avenir ces firmes ou l'une d'entre elles

soient amenées à procéder en Afrique du Nord aux investissements (usines de conditionnement, maison de transit et de groupage) qui leur paraîtraient de nature à faciliter leurs achats. L'ampleur des sommes que suppose le lancement d'un nouveau produit sur le marché américain (publicité, etc...) a en effet pour conséquence que la maison américaine importatrice désire fréquemment prendre des garanties très sérieuses et à long terme sur ses sources mêmes d'approvisionnement. Au reste, il n'est pas sûr que l'on puisse intéresser facilement une de ces maisons au produit nord africain, étant donné les risques que cela comporte.

L'autre terme de l'alternative consiste à passer par les petits et moyens importateurs ; elle présente les avantages et inconvénients opposés. Le volume traité, surtout au début, serait faible, la distribution plus hasardeuse. La vente pourrait se faire en consignation tout autant que sur lots fermes FOB. Par contre, la Deglet-Noor nord africaine conserverait une plus grande individualité, soit qu'elle soit vendue en marseillaises ou en petites caisses de 5 à 10 kilogs préparées pour la vente au détail. Les prix, bien qu'étroitement commandés par la concurrence irakienne et domestique et subissant la loi du marché, conserveraient une plus grande souplesse. Il semble que cette solution comporte plus de sécurité et, par tous ses aspects, correspond mieux aux possibilités actuelles tant du côté exportation que du côté importation.

.....
.....

*
**

Une fois la question de principe posée et en supposant qu'elle soit résolue par l'affirmative, c'est-à-dire si l'Afrique du Nord estime pouvoir et devoir entreprendre un effort de vente sur le marché américain, il paraît utile de poser dès à présent quelques unes des conditions auxquelles devrait satisfaire l'exportation des dattes nord africaines si celle-ci veut mettre toutes les chances de son côté :

1° *Satisfaire aux conditions sanitaires et réglementaires posées à l'importation aux Etats-Unis* : Nous avons plus haut énuméré les principales exigences sanitaires de la Food and Drug administration. Un contrôle de qualité est déjà effectué sur les dattes d'exportation par l'OTUS et l'OFALAC. Il paraîtrait souhaitable que chaque fois qu'il s'agira de contrôler des exportations à destination des Etats-Unis, ces offices appliquent des critères de contrôle pour le moins aussi rigoureux que ceux de la Food and Drug administration et aussi proches que possible de ceux-ci. En matière d'étiquetage, c'est par une collaboration entre l'exportateur et l'importateur que la question doit être traitée. L'importateur en effet est, chaque fois qu'il est interrogé, en mesure d'indiquer avec précision

(2) Prix communiqué en novembre 1949 par l'O.T.U.S.
1 lb. = 453 grs.

à son fournisseur le libellé exact et réglementaire à apposer sur les colis : marquage en anglais, poids en mesures américaines, indications d'origine, etc...

2° Il serait souhaitable que producteurs et exportateurs nord africains, en collaboration avec les gouvernements locaux, adoptent une doctrine commune à l'égard des modalités de vente qu'ils estiment les meilleures en fonction des considérations ci-dessus développées. *Le choix du mode d'importation commandera en effet la politique commerciale qui en est la conséquence...*

Cette communauté de vues de la profession dattière devrait aussi se traduire par une politique souple et cohérente du prix à l'exportation. Il est bien évident, en effet, que pour un produit aussi nouveau sur ce marché que les dattes nord africaines, toute surenchère à la baisse au point de départ, comme bien entendu tout mouvement de hausse trop brusque, ne pourrait que compromettre gravement l'avenir. L'adoption d'un prix plancher rigide ne se justifierait pas davantage et risquerait d'aboutir par une autre voie aux mêmes conséquences.

3° *Approcher rationnellement le marché :* Comme on l'a vu plus haut, le débouché n'est pas indéfini, la concurrence sera sévère et les réalisations du début ne sauraient être que limitées. Pendant cette période de démarrage, les exportateurs auraient avantage à utiliser au maximum les facilités douanières telles que la zone franche du port de New-York et les entrepôts en douane ; ils trouveront également intérêt à pratiquer aussi bien la vente en consignation que la vente directe à condition du moins que les tonnages expédiés en consignation ne soient pas trop importants à la fois afin de ne pas constituer de stocks trop lourds sur le marché ; de même il sera bon d'éviter l'envoi simultané

de plusieurs tonnages en consignation à plusieurs importateurs de façon à éviter autant que possible les effets néfastes d'une concurrence entre ceux-ci. Ces diverses modalités peuvent d'ailleurs se combiner et l'on peut très bien envisager des ventes en consignation qui s'effectueraient en entrepôts de douane ou en zone franche. Pendant la période de ventes massives, des stocks d'un montant limité pourraient être très utilement constitués.

4° La question du dénoyautage des dattes pourrait faire l'objet d'une étude à la fois technique et commerciale afin d'établir le coût de revient comparé des dattes dénoyautées par rapport aux dattes entières. A vrai dire, il semble qu'au début du moins, les principaux envois devraient être faits de Deglet Noor entières.

5° A la lumière des renseignements communiqués par l'O.T.U.S., il semble que les premières Deglet Noor nord africaines pourraient être expédiées dès le 1^{er} novembre pour être vendues aux Etats-Unis avant le Thanksgiving Day. Cependant la cueillette en Algérie et en Tunisie, s'effectuant en une seule fois et lorsque 90 % des fruits sont murs, est de ce fait légèrement en retard sur la récolte californienne, qui, se faisant en plusieurs fois, suit de plus près la maturité des fruits. Par suite, il est peut être possible d'obtenir un léger gain de temps en adoptant des procédés de cueillette différents. Si l'on désire vendre sur ce marché, il conviendrait de ne pas perdre de vue l'importance qu'il y a à arriver à temps. On pourrait envisager par exemple de diriger sur le marché américain et par priorité le produit des toutes premières cueillettes, ce qui serait d'autant plus réalisable qu'il s'agirait au début de quantités relativement limitées.

.....

PRODUCTION — IMPORTATION — CONSOMMATION
DES DATTES (EN VOLUME) AUX ETATS-UNIS DE 1929 A 1948

	Production en tonnes (P)	Prix moyen en c. à la tonne	IMPORTATION DE JUILLET A JUILLET (1)		(C) Consom- mation. P + I = C
			Quantités en tonnes	OBSERVATIONS	
1929	870	222	26.600		27.000
1930	1.560	140	21.200		22.700
1931	1.215	60	21.950		23.165
1932	2.160	40	23.900		26.060
1933	2.450	70	21.140		23.590
1934	3.160	80	26.890		29.950
1935	3.250	80	27.020		30.270
1936	3.970	110	29.000		32.970
1937	3.630	120	25.800		29.400
1938	3.530	125	23.400		27.000
1939	2.600	126	22.546		25.100
1940	6.200	117	22.394		28.600
1941	5.790	250	9.080	dont 19.000 t. Irak	14.870
1942	7.740	262	1.600	» 7.000 »	9.300
1943	10.770	466	320	» 1.400 »	11.000
1944	13.190	530	11.630		24.800
1945	6.070	500	24.408	» 10.000 »	30.470
1946	15.200		24.900	» 19.327 »	40.100
1947	9.200		19.190	» 9.083 »	28.000
1948	14.000		15.200	» 11.782 »	29.200

EVOLUTION DES IMPORTATIONS DE DATTES AUX ETATS-UNIS
(PAR CATEGORIES ET EN VOLUME) DE 1937 A 1948

A N N E E S	Dattes avec noyaux	Dattes sans noyaux
1937	14.257	10.725
1938	9.250	11.051
1939	8.104	11.309
1940	7.491	12.255
1941	3.250	8.304
1942	1.205	1.607
1943	2.870	110
1944	225	2.061
1945	4.253	2.029
1946	4.393	1.998
1947	1.340	17.508
1948	370	14.556

L'INDUSTRIE DES DATTES AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE (1)

Les palmiers-dattiers sont cultivés en Californie du sud dans la Coachella Valley, immense dépression dont le centre est occupé par la Salton Sea (niveau du lac : 80 m. au-dessus du niveau de la mer).

Cette culture porte sur 1.300 ha. en production autour de la ville d'Indio située au niveau de la mer. La pluviométrie moyenne actuelle s'élève à 100 m/m. Les sols sont légers, voire

même sablonneux. Le climat, très continental, présente beaucoup d'analogie avec celui des palmeraies sahariennes.

Les dattiers sont en général plantés à un écartement de 5 à 6 m. sur 8 à 10 m., encore que l'écartement recommandé par la station expérimentale soit de 9 × 9 m. Il n'existe pas de plantations irrégulières comme dans les palmeraies marocaines.

En ce qui concerne l'irrigation, on estime que le volume d'eau annuel doit être de 28.000 à 32.000 m³ par ha., avec espacement des arrosages de 1 à 2 semaines en été et de 3 à 4 semaines en hiver.

(1) N.D.L.R. — Cette note est extraite du rapport préliminaire de M. Louis Garnier, ingénieur en chef du Génie rural, sur sa mission aux Etats-Unis.
Nos lecteurs ont déjà pris connaissance dans d'autres publications de divers extraits de ce rapport.
Il nous a paru utile de publier ici cette étude comme un complément à celle extraite de la note de M. Gavoty sur le marché des dattes aux Etats-Unis.

Les variétés les plus cultivées sont Déglet Noor (85 %), Barthee (Irak), Khadrawy (Iraq), Saisy (Egypte), etc...

Les opérations de plantation, de pollinisation et de taille sont analogues à celles qui sont pratiquées dans le sud algérien.

Des précautions supplémentaires sont prises pendant les périodes de croissance et de maturité des dattes. Il nous paraît utile de noter les plus intéressantes d'entre elles :

— Pour assurer une bonne fécondation dans les grandes plantations on pose les fleurs mâles sur des tamis métalliques et on recueille le pollen dans un récipient placé au-dessous des tamis. Placé dans un local sec et à température modérée, le pollen peut se conserver pendant toute la période de fécondation artificielle (2 à 3 mois).

Le pollen peut même être conservé d'une année à l'autre, à la condition d'être bien sec, mis en emballage imperméabilisé et placé en chambre froide à + 5° C.

— La pratique de l'éclaircissage des régimes est classique, à la fois pour augmenter la taille des dattes, réduire le poids des régimes, éviter les cassures de pédoncules et assurer la floraison normale de l'année suivante.

Cette opération se fait soit par réduction du nombre des fruits de chaque régime (réduction du nombre de brins et du nombre de fruits par brins), soit par diminution du nombre de régimes par arbre (1 régime par 8 à 10 palmes).

— Après la pollinisation, les régimes sont abaissés au-dessous des basses palmes et attachés à l'une d'elles. Il est ainsi possible de réduire les blessures sur les fruits par frottement et d'éviter les cassures de pédoncules de régimes ;

— Dès le début de la période de maturité, en septembre, les régimes sont coiffés par un capuchon en fort papier imperméabilisé à base largement ouverte. Ils sont ainsi à l'abri des orages, des vents de sable et des oiseaux.

Le risque de développement de maladies cryptogamiques est évité d'abord par l'éclaircissage préalable des fruits, puis par la mise en place d'anneaux métalliques qui écartent les brins et facilitent l'aération de la masse du régime.

— La cueillette est effectuée à la main, fruit par fruit, au fur et à mesure de leur maturité. Elle s'étend donc pour un même arbre sur 3 à 4 semaines pour les variétés précoces, et sur 2 ou 3 mois pour les plus tardives.

On ne coupe le régime en entier, comme on le fait en général au Maroc, que pour les variétés à dattes sèches (Thvary et Zahidi, par exemple).

Ces différentes pratiques, jointes à une irrigation intensive et à des façons superficielles répétées, permettent d'obtenir des fruits de belle

apparence, de grande taille et des rendements élevés (100 à 150 kg. par palmier Déglet Noor ou Barthee).

La récolte moyenne est d'environ 12 à 13 t. par ha., et la production américaine atteint maintenant 15.000 t. Ces seuls chiffres soulignent les progrès considérables qui pourraient être réalisés dans cette branche au Maroc.

J'ai pu visiter quelques installations de conditionnement de dattes, appartenant à l'association des planteurs de dattiers de Californie (25 packing-houses) ; le rendement horaire de ces usines est de 4 à 5 qx par heure.

Les fruits sont apportés dès la cueillette dans des caisses en bois de 7 kg. ou de 14 kg., ce type de caisse tendant à prévaloir.

Ces caisses sont placées dans des chambres étanches de fumigation, pendant une durée de 12 à 20 h. suivant leur degré de maturité. Les produits utilisés sont soit le bromure de méthyle (efficace, mais toxique), soit un mélange de dichlorure d'éthylène et de tétrachlorure de carbone (un peu moins efficace, mais sans danger).

Les dattes sont ensuite nettoyées d'abord par ventilation pour enlever brindilles et poussières, puis par aspersion d'eau ou immersion dans l'eau

Elles sont alors brossées et séchées énergiquement avant d'arriver à la table de triage.

Ce triage est fait uniquement à la main. Les dattes reconnues à point sont dirigées vers l'emballage ou l'empaquetage. Les dattes blessées ou altérées sont enlevées et utilisées pour la fabrication de sous-produits (sauces, chocolat, lait spéciaux, etc...). Les dattes trop sèches sont également écartées pour être soumises à une hydratation artificielle.

Cette opération est effectuée comme suit : les dattes sont mises en une seule couche sur des claies à grillage métallique. Après avoir été arrosées abondamment avec de l'eau fraîche elles sont placées dans un local de maturation. On y insuffle de la vapeur d'eau chaude, de façon à avoir une atmosphère saturée à une température de 50° C. environ. Après un séjour de durée variable suivant l'état des fruits, mais de quatre heures en moyenne, les fruits sont amenés dans une chambre froide à + 3° + 4° C. Ils y sont laissés pendant deux jours au moins avant d'être emballés.

En général, les dattes sont vendues en caissettes de 7 kgs ; on ne conserve jamais les fruits attachés aux brins des régimes. Leur entreposage en chambre froide est fréquent, surtout avec les variétés les plus molles (Déglet Noor, p. ex.). Les conditions optima seraient de 0° C, avec humidité relative de 75 à 80 %.

Au mois d'octobre 1948, les prix au détail étaient les suivants à Indio :

- 0,80 à 1 dollar le kg. pour les dattes sèches ou mi-sèches ;
- 1,50 dollar le kg. pour les dattes très molles 1^{er} choix, type Barthée.

Les travaux de recherches théoriques et

pratiques, sont confiés à la station expérimentale d'Indio (U.S. Date garden) dont le directeur, M. Nixon, a effectué plusieurs missions en Afrique du Nord.

PART DE LA FRANCE DANS LES ECHANGES EXTERIEURS MAROCAINS (1) (en valeur)

Années	Importations %	Exportations %
1938	33,5	44,8
1946	46,2	56,3
1947	55,8	63,6
1948	58,2	64,8
1949	58,5	49,6

La France conserve toujours la première place dans le commerce extérieur du Maroc. Les importations en provenance de la Métropole représentent 986.064 tonnes, d'une valeur de 60.447 millions de francs, soit, en valeur, 58,5 % du total des importations. Ce pourcentage, qui est bien supérieur à celui de 1938, est croissant depuis 1946. Il y a là un phénomène qui pour la courte période considérée paraît être l'inverse de celui observé avant guerre où la part de la France dans les importations marocaines ne

cessa de décroître de 1926 (65,6 %) à 1937 (31,6 %).

Les exportations totalisent 1.258.422 tonnes valant 26.575 millions de francs, soit, en valeur, 49,6 % du total des exportations. Ce pourcentage, qui était croissant depuis 1946, marque une chute brusque et tend à revenir à la moyenne d'avant-guerre. Cette évolution semble normale et souhaitable, la part trop grande prise par la Métropole dans les exportations marocaines ces dernières années devant être réduite par la recherche de marchés nouveaux. Cette recherche impose l'obligation d'aligner les prix marocains sur les prix mondiaux.

La valeur des importations de France est en augmentation de 16.864 millions de francs par rapport à l'année précédente. Celle des exportations marocaines vers la France s'est également accrue, mais dans des proportions moindres : de 2.470 millions d'une année à l'autre.

La balance commerciale avec la Métropole est donc moins favorable qu'en 1948. L'excédent des importations sur les exportations est passé de 19.478 millions de francs à 33.872 millions de francs. Le pourcentage qui exprime en valeur le rapport des exportations aux importations tombe de 55,3 % à 43,9 %.

(1) Extrait du « Rapport sur la navigation et le mouvement commercial de la zone française du Maroc en 1949 », publié dans « Note de documentation de la division du commerce et de la marine marchande », n° 46, 1^{er} avril 1950.

EXTRAIT DU RAPPORT

présenté à la session de décembre 1949 du conseil du Gouvernement par M. Raymond Dupré, président de la chambre française d'agriculture, de commerce et d'industrie de Mazagan sur le projet de budget des services financiers

LE REGIME DU DRAWBACK

Quelques précisions concernant le régime du drawback me paraissent nécessaires.

Ce régime spécial de remboursement à forfait avait été créé pour pallier les difficultés soulevées, dans certains cas, par la concession des régimes de l'admission temporaire et de l'entrepôt aux matières premières importées pour être réexportées après avoir été transformées ou mises en œuvre au Maroc. En particulier, les opérations effectuées par les fabricants de conserves bénéficiaires de ces régimes sus-

pensifs donnaient lieu à de multiples formalités exigeant la tenue de nombreuses écritures aussi gênantes pour les intéressés que pour le service.

Aussi fut-il reconnu opportun d'adopter un nouveau système, mieux approprié aux conditions particulières de l'industrie des conserves. C'est ainsi que le dahir du 28 juillet 1931 institua le régime du drawback sur les conserves de poissons, de viandes et de légumes destinées à l'exportation. Depuis lors, les matières premières sont taxées à l'entrée dans les conditions de droit commun et font l'objet, lors de l'exportation des produits fabriqués, d'une ristourne des droits de douane et de la taxe spéciale, calculée d'après un barème préalablement établi. Natu-

rellement, peuvent seules bénéficier du régime du drawback les marchandises d'origine étrangère dûment justifiées, telles que les bois de caissage, les fers blancs illustrés ou non, les huiles d'arachides, les huiles d'olives, etc...

L'application du régime du drawback a été suspendue au cours de l'année 1944 en raison des dispositions prises à l'époque en matière de prix. Ceux-ci étant établis abstraction faite de la destination ultérieure des marchandises (exportation ou consommation locale), comprenaient les droits de douane appliqués lors de l'importation des matières premières utilisées dans les fabrications.

Toutefois, la liberté des prix ayant été rendue en 1947 aux conserves exportées, cette position a dû être reconsidérée. Par ailleurs, le prix de revient des conserves marocaines, s'il

avait dû comprendre les droits et taxes perçus à l'importation, se serait situé à un niveau trop élevé pour pouvoir affronter les marchés étrangers.

Il fut, dans ces conditions, reconnu indispensable de remettre en vigueur le système du remboursement forfaitaire prévu par la législation douanière en faveur des exportations de conserves de poissons, de viandes et de légumes. Les conserves de sardines représentent actuellement les 9/10^{mes} des exportations effectuées sous le régime du drawback.

Il convient enfin de signaler que, s'agissant d'une ristourne de droits perçus à l'importation, l'augmentation des crédits afférents au drawback entraîne une augmentation correspondante des prévisions de recettes au titre des droits d'importation.

ACTIVITE DES SILOS A CEREALES

DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CASABLANCA EN 1949 (1)

.....
Au cours de notre rapport sur l'activité des silos en date du 30 juin dernier, nous laissons entrevoir que l'année 1949 serait une très bonne année, tant du point de vue trafic que du point de vue financier.

Nos prévisions se sont trouvées justifiées et largement dépassées, puisque au 31 décembre 1949 le total manipulé aux silos s'élève à 5.690.627,83 quintaux, supérieur de plus du double à celui manipulé en 1947 et 1948, et supérieur encore au tonnage manipulé au cours de l'année 1940, qui fut une année exceptionnelle par le trafic réalisé, dû aux circonstances tragiques de cette époque.

(1) Extrait du « rapport financier et sur l'exploitation des silos à céréales de la Chambre de commerce et d'industrie de Casablanca » publié dans le *Bulletin de la chambre de commerce et d'industrie de Casablanca*, n° 285, janvier-février 1950, p. 32.

En 1940, les manipulations totales se sont élevées à 5.054.951,80 quintaux, dont 678.893 quintaux manipulés en magasin à sacs et terre-pleins.

I. — TRAFIC.

L'activité des silos au cours de l'année 1949 se caractérise par un trafic général qui a joué tant à l'importation qu'à l'exportation. Ces deux genres d'activité n'ont pas été réalisés sans à-coups, mais, grâce à la souplesse de cet organisme, à tous moments, les silos ont été à même de faire face à cette nouvelle situation qui se présentait pour la première fois depuis leur mise en route.

Le tonnage manipulé au cours de l'année 1949 a atteint 5.690.627,83 quintaux, se répartissant comme suit :

EN QUINTAUX	1949	1948	1947
Entrées	2.785.360,05	1.237.145,05	1.205.782,84
Sorties	2.715.232,98	1.181.725,50	1.277.195,49
Manipulations internes	189.034,80	235.865,85	164.037,30
Total	5.690.627,83	2.654.736,40	2.647.015,63

Le trafic maritime, à proprement parlé, qui représente les manipulations import et export a atteint le chiffre de 2.727.023,47, se répartissant comme suit :

EN QUINTAUX	1949	1948	1947
Import	1.130.911,80	675.433,60	676.174,40
Export	1.596.111,67	410.878,00	440.942,53
Total	2.727.023,47	1.086.311,60	1.117.116,93

Les exportations ont suivi un rythme à peu près régulier au cours des douze mois de l'année, avec une période de creux en août et en septembre. La moyenne mensuelle des dix mois de travail ressort à 14.457 tonnes. Par contre les importations ont été massives au début de l'année, de janvier en avril, pour cesser

complètement de mai en octobre. La deuxième quinzaine d'octobre a vu la nouvelle campagne reprendre et la moyenne mensuelle des derniers mois de l'année est celle durant le premier semestre, soit 16.450 tonnes.

Les importations ont porté principalement sur les marchandises suivantes :

	1949	1948	1947
Blé dur et tendre	932.976,50	482.982,80	563.101,70
Graines oléagineuses	197.935,00	192.450,80	113.072,70
Total	1.130.911,50	675.433,60	676.174,40

se répartissant sur trente navires déchargés aux silos avec le concours de la manutention marocaine.

Les exportations ont porté principalement sur les céréales secondaires, telles qu'orge, maïs et avoine. Une petite quantité de blé a été exportée par notre organisme au cours des mois de juillet et d'août. Les quantités d'orge exportées se sont élevées à 1.085.426,23 quintaux.

Si nous regardons la courbe du trafic réalisé en 1949 nous verrons que ce dernier a été réalisé en dix mois, les mois d'août et septembre ayant été deux mois creux comparativement aux autres mois de l'année.

Le nombre des navires travaillés aux silos s'élève en 1949 à cent vingt-quatre, dont trente navires à l'importation et quatre vingt-quatorze à l'exportation.

Les stocks au 31 décembre 1949 atteignaient 184.474 quintaux.

Au cours de l'année, les stocks en fin de mois ont varié aux alentours de 150.000 quintaux, avec une pointe minimum de 60.000 quintaux en fin juillet et une pointe maximum de 220.000 quintaux à fin novembre.

Ces fluctuations ont pour cause, d'une part la fin de la campagne d'exportation de 1948-1949, d'autre part le début de campagne d'importation des blés 1949-1950.

Les chiffres indiquant nos importations font ressortir avec netteté l'ampleur que prennent les importations de blé au Maroc. En 1949, ces importations ont été presque le double de celles réalisées au cours des années 1948 et 1947.

LE TRAFIC MARITIME DU MAROC EN 1949 (1)

CLASSEMENT DES PORTS D'APRES LE POIDS DES MARCHANDISES MANIPULEES

PORTS	1949		1948		1938	
	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%
Casablanca	5.722.551	75,36	5.099.671	77,59	2.526.220	72,67
Safi	1.082.081	14,25	1.024.283	15,58	388.561	11,18
Fédala	317.181	4,17	194.171	2,95	138.679	3,99
Port-Lyautey	288.732	3,80	143.495	2,18	268.726	7,73
Agadir	67.997	0,89	55.067	0,83	43.079	1,24
Mazagan	63.361	0,83	27.556	0,42	19.475	0,56
Mogador	51.557	0,68	27.801	0,42	18.439	0,53
Rabat	—	—	—	—	73.007	2,10
	7.593.460		6.572.044		3.476.186	

Par rapport à 1938 le trafic total a plus que doublé. Le classement des ports ne subit que deux modifications : Port-Lyautey passe au

4^{me} rang après Fédala, et Rabat voit son trafic entièrement stoppé.

Par rapport à 1948, on constate que le trafic s'est accru, pour l'ensemble des ports, de 1.021.416 tonnes et qu'il a augmenté également pour chaque port. Cependant, si le trafic de Casablanca et de Safi s'est accru respectivement

(1) Extrait du « Rapport sur la navigation et le mouvement commercial de la zone française du Maroc en 1949 », publié dans « Note de documentation de la division du commerce et de la marine marchande », n° 46, 1^{er} avril 1950.

de 622.880 et 57.798 tonnes, le pourcentage de leur trafic par rapport au trafic total a sensiblement baissé. Ce pourcentage est par contre supérieur à celui de l'année précédente pour chacun des autres ports. Ce phénomène doit être souligné car l'importance trop grande de Casablanca qui, en 1948 monopolisait 77,59 % du trafic maritime d'un pays aussi vaste que la France,

pourrait devenir dangereuse et une répartition plus harmonieuse du trafic entre les ports ne peut être que favorable. Il convient de noter dans cet ordre d'idée l'accroissement notable de la part de Fédala (2,95 % en 1948 ; 4,17 % en 1949) et de Port-Lyautey (2,18 % en 1948 et 3,80 % en 1949).

TRAFIC DES PORTS AUX IMPORTATIONS

	1949	1948	1938
Casablanca	1.677.242	1.679.555	676.927
Fédala	243.724	154.581	100.182
Port-Lyautey	115.363	63.702	120.361
Agadir	56.034	50.716	40.884
Safi	31.870	21.002	
Mazagan	305	417	7.181
Mogador	262	615	11.330
Rabat	—	—	22.808
	2.124.800	1.970.588	1.004.324

Les importations par Casablanca ont très légèrement baissé de 1948 à 1949. Par contre celles de Fédala passent de 154.581 tonnes à 243.724 tonnes, chiffre bien supérieur également à celui de l'année 1938. Port-Lyautey atteint presque le chiffre de 1938 et marque un réel

progrès par rapport à 1948. Les ports d'Agadir et de Safi voient leur trafic d'importation augmenter mais cependant dans des proportions moindres que les trois ports précédents. Seuls Mazagan et Mogador marquent un recul par rapport aux années 1948 et surtout 1938.

TRAFIC DES PORTS AUX EXPORTATIONS

	1949	1948	1938
Casablanca	4.045.309	3.420.116	1.849.293
Safi	1.050.211	1.003.281	363.910
Port-Lyautey	173.369	79.793	148.365
Fédala	73.457	39.790	38.497
Mazagan	63.056	27.139	12.294
Mogador	51.295	27.186	7.109
Agadir	11.963	4.351	2.195
Rabat	—	—	50.199
	5.468.660		2.471.861

Aux exportations (excepté pour Rabat) les tonnages sont en augmentation pour tous les ports. Ceci s'explique pour Casablanca et Safi en grande partie par les sorties de phosphates (3.131.437 tonnes en 1948 contre 3.491.449 tonnes en 1949 soit un accroissement de 360.000 tonnes) et de produits miniers. Mais l'accroissement considérable du trafic à l'exportation par rapport à l'année 1948 de Port-Lyautey, Fédala, Mazagan, Mogador et Agadir n'est pas dû à cette cause unique et laisse heureusement préjuger de l'activité à venir de ces ports. Les

prix de la tonne exportée qui illustrent ce phénomène sont d'ailleurs les suivants pour chacun des ports.

Casablanca	8.538 frs
Safi	7.232 »
Port-Lyautey	32.401 »
Fédala	82.684 »
Mazagan	15.298 »
Mogador	20.159 »
Agadir	142.106 »

2° LE TOURISME

Mouvement touristique au Maroc pendant l'année 1949

a) Suivant la durée du séjour et la nationalité des touristes

Nationalités	De 1 à 7 jours	de 8 à 15 jours	De 16 à 30 jours	De 1 à 2 mois	De 2 à 3 mois	Plus de 3 mois	Total
Français	2.399	7.276	4.487	3.218	1.535	1.029	19.944
Espagnols	34	181	209	105	42	12	583
Italiens	23	84	115	65	41	6	334
Portugais	9	81	70	30	1	—	191
Britanniques	56	264	164	165	36	10	695
Suisses	140	415	388	179	69	6	1.197
Américains	34	302	167	105	12	2	622
Bénélux	48	358	288	178	49	10	931
Nordiques	24	116	126	52	4	—	322
Autres	35	147	134	82	11	3	412
Total	2.802	9.224	6.148	4.179	1.800	1.078	25.231

Source : Direction des services de la sécurité publique.

b) Suivant le mode de transport

NATIONALITES	Terre	Mer	Air	Total
Français	9.834	5.323	4.787	19.944
Espagnols	419	101	63	583
Italiens	169	142	23	334
Portugais	144	5	42	191
Britanniques	327	108	260	695
Suisses	541	279	377	1.197
Américains	255	66	301	622
Bénélux	587	177	167	931
Nordiques	229	28	65	322
Autres	229	68	115	412
Total	12.734	6.297	6.200	25.231

Source : Service central des statistiques d'après les pointages de la sécurité publique aux postes frontières.

LE CREDIT HOTELIER AU MAROC

Le crédit hôtelier est actuellement régi par un dahir du 18 janvier 1929, modifié par les dahirs des 8 mars 1930 et 16 mars 1949. En vertu de ces textes la caisse des prêts immobiliers du Maroc peut accorder soit des prêts à long terme, soit des prêts à moyen terme (1).

1° Le prêt à long terme, prêt hypothécaire, implique que l'hôtelier qui veut emprunter doit être non seulement propriétaire du fonds, mais

également, propriétaire de l'immeuble et que cet immeuble doit être immatriculé.

L'emprunt peut être consenti pour une durée maximum de 30 ans (généralement pour une durée moyenne de 15 ans). Il a pour objet soit la construction, soit la réfection, soit l'aménagement d'hôtels, soit encore, le remboursement d'hypothèques antérieures. Le dahir du 16 mars 1949 tendant à favoriser la reprise des constructions privées permet d'obtenir un prêt atteignant 90 % de la valeur de l'immeuble (c'est-à-dire de sa rentabilité), l'Etat garantissant la tranche de 60 à 90 %.

(1) Les demandes de prêt au titre du crédit hôtelier sont adressées au directeur de la caisse des prêts immobiliers du Maroc. Elles doivent être accompagnées d'un dossier comprenant notamment le duplicata du titre foncier de l'immeuble et les plans et devis dressés par un architecte.

Le taux d'intérêt est actuellement de 7,5 % cependant ce taux pouvant être, dans de nombreux cas, trop élevé pour l'emprunteur, l'Etat peut prendre une partie de la charge d'intérêt à son compte, pendant 9 ans, afin d'alléger les obligations de l'hôtelier. Dans ce cas des ristournes dont le taux est fixé chaque année par un arrêté viziriel sont consenties à l'emprunteur. Ces ristournes qui vont en diminuant au fur et à mesure que l'emprunt approche de son terme, ne sont accordées qu'après avis d'une commission spéciale, dont fait partie le directeur de l'office marocain du tourisme et dont la composition a été fixée par un arrêté viziriel du 23 juillet 1948. Pour pouvoir en bénéficier, l'hôtelier doit présenter des garanties et s'engager à remplir certaines obligations : hygiène, propreté, salubrité des locaux, confort général,

bonne tenue de la table et du service, intérêt touristique de l'hôtel et facilités d'usage aux populations du Maroc. Ainsi accordées ces ristournes sont prises en compte par l'Etat et leur montant est versé à la caisse des prêts immobiliers du Maroc. Grâce à ce système l'hôtelier peut ne payer pendant un certain temps qu'une partie de l'intérêt normalement dû à la C.P.I.M. (de la moitié aux 3/4 environ).

2° Les prêts à moyen terme sont d'une durée maximum de six ans. Ils ont pour objet de fournir un supplément de ressources aux bénéficiaires de prêts à long terme. Ils se présentent donc uniquement comme le complément des prêts hypothécaires et sont garantis non par une hypothèque mais par le matériel et le fonds de commerce donnés en nantissement.